

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE**CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

Séance du vendredi 8 avril 2022

DÉLIBÉRATION N° **CD-2022/04/08-4/06****Accusé de réception – Ministère de l'intérieur**

077-227700010-20220408-lmc100000023550-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 14/04/2022

Réception Préfet : 14/04/2022

Publication RAAD : 14/04/2022

Commission n° 4 – Solidarités
Rapporteur : GBIORCZYK Anne

Commission n° 7 – Finances, Ressources Humaines et Administration générale
Rapporteur : SOSINSKI Sandrine

OBJET : Aide au fonctionnement des Maisons de Santé Pluri-professionnelles Universitaires de Coulommiers, Fontainebleau et Torcy.

Par la signature de conventions de partenariat, le Département s'est engagé depuis 2014 à apporter une aide financière en fonctionnement aux Maisons de Santé Pluri-professionnelles Universitaires.

Le Département a ainsi renouvelé en 2020 des conventions triennales d'aide au fonctionnement avec le Pôle Pluri-Professionnel Universitaire de Santé (PPPUS) de Coulommiers et les Maisons de Santé Pluri-professionnelles Universitaires (MSP-U) de Fontainebleau et Torcy.

Ces conventions contribuent aux objectifs départementaux de soutien à l'autonomie et de protection de l'enfance et de la famille tels qu'exprimés par le schéma des Solidarités 2019-2024, adopté en juin 2019 et dans le pacte santé, adopté en juin 2020.

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

Vu le Projet Régional de Santé 2018-2022 d'Ile-de-France arrêté par le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé le 23 juillet 2018,

VU la délibération du Conseil général n° 4/04 en date du 30 avril 2014, relative aux actions en faveur de la Démographie Médicale,

VU la délibération du Conseil général n° 4/02 du 28 novembre 2014 relative à l'aide au fonctionnement des maisons et pôles de santé universitaires,

VU la délibération du Conseil départemental n°4/04 du 13 novembre 2020, relatif à l'aide au fonctionnement des Maisons de Santé Pluri-professionnelles Universitaires de Coulommiers, Fontainebleau, Torcy et Nemours,

Vu la délibération du Conseil départemental n° 4/02 du 16 décembre 2021, approuvant le Budget primitif pour l'exercice 2022 du Département,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : D'attribuer, en application des conventions passées avec ces organismes au titre de l'aide au fonctionnement des Maisons et Pôles de Santé Universitaires, les subventions suivantes pour l'année 2021.

- Pôle Pluri-Professionnel Universitaire de santé de Coulommiers20 000 €
- Maison de Santé Pluri-Professionnel Universitaire de Fontainebleau20 000 €
- Maison de Santé Pluri-Professionnel Universitaire de Torcy20 000 €

Article 2 : Les crédits correspondants sont inscrits au budget sur l'action « Démographie médicale », opération « Démographie médicale / MSPU »,

Article 3 : D'approuver les avenants pour l'attribution d'une aide de 20 000 € par an pour l'année 2021 au Pôle Pluri-Professionnel Universitaire de santé de Coulommiers, à la Maison de Santé Pluri-Professionnel Universitaire de Fontainebleau et à la Maison de Santé Pluri-Professionnel Universitaire de Torcy

Article 4 : D'autoriser le Président du Conseil départemental à signer ces avenants, tels qu'ils figurent en annexe de la présente délibération

Adopté à l'unanimité

Ont voté POUR (46) :

Mme Emma ABREU

M. Éric BAREILLE

Mme Nathalie BEAULNES-SERENI

Mme Majdoline BOURGEAIS – EL ABIDI

M. Thierry CERRI

M. Jean-Marc CHANUSSOT

M. Bernard COZIC

Mme Sophie DELOISY qui a donné pouvoir à M. Patrick SEPTIERS

M. Smaïl DJEBARA

M. Yann DUBOSC

M. Vincent ÉBLÉ

Mme Bouchra FENZAR-RIZKI

Mme Isoline GARREAU

M. Laurent GAUTIER

Mme Anne GBIORCZYK
Mme Julie GOBERT
M. Pascal GOUHOURY
M. Anthony GRATACOS
M. Michel JOZON qui a donné pouvoir à M. Laurent GAUTIER
M. Denis JULLEMIER
Mme Sarah LACROIX qui a donné pouvoir à M. Jean-François PARIGI
M. Olivier LAVENKA
M. Jean LAVIOLETTE
Mme Nolwenn LE BOUTER
Mme Daisy LUCZAK
Mme Marianne MARGATÉ
M. Olivier MORIN
Mme Cindy MOUSSI-LE-GUILLOU
Mme Mireille MUNCH
Mme Céline NETTHAVONGS
M. Jean-François PARIGI
Mme Véronique PASQUIER
M. Vincent PAUL-PETIT
M. Ugo PEZZETTA qui a donné pouvoir à Mme Cindy MOUSSI-LE-GUILLOU
Mme Marie-Line PICHERY
M. Brice RABASTE
M. Christian ROBACHE
Mme Béatrice RUCHETON
M. Patrick SEPTIERS
Mme Sara SHORT-FERJULE
Mme Sandrine SOSINSKI
M. Jean-Louis THIERIOT
Mme Virginie THOBOR qui a donné pouvoir à M. Jean LAVIOLETTE
Mme Claudine THOMAS qui a donné pouvoir à M. Yann DUBOSC
M. Xavier VANDERBISE
Mme Véronique VEAU

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :

N'ont pas pris part au vote (0) :



Jean-François PARIGI
Président du Conseil départemental
de Seine-et-Marne